

# Révision de la Charte

## Projet opérationnel

### - les engagements des signataires -

---

Atelier ENGAGEMENTS

18 octobre 2023



# Accueil

## MERCI DE VOTRE PRESENCE

*Edouard MARI, Fabienne THEURIAU et Xavier BONIN à l'animation*

### Mot d'accueil de Dominique VERGNAUD

#### Tour de table de présentation

- Prénom/nom/structure/fonction
- Votre « humeur du jour »
- 1 attente forte pour cet atelier (en une phrase)



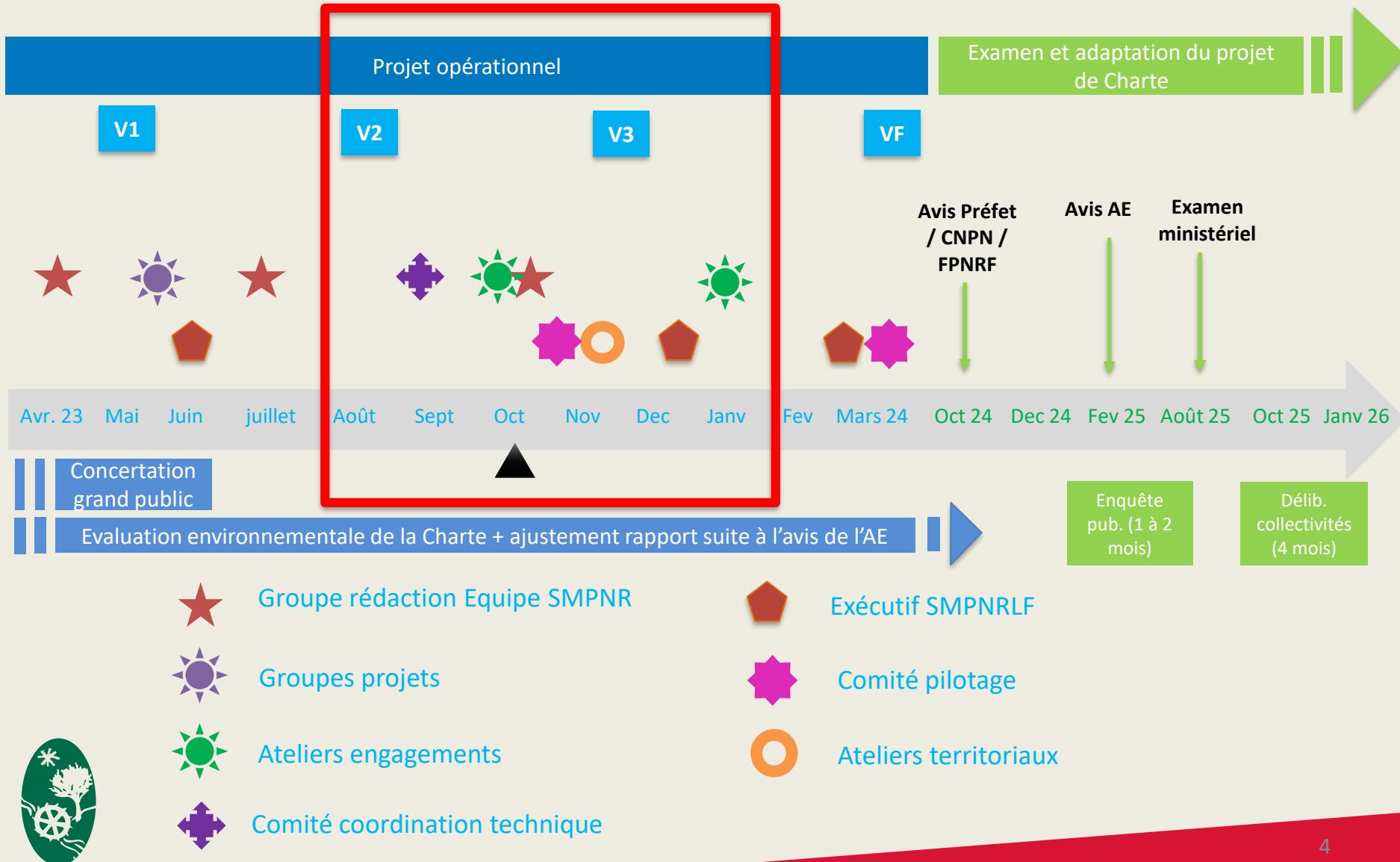
# Objectifs de l'atelier

- 1) Partager les fondamentaux d'une Charte de PNR et notamment la notion « **d'engagements des signataires** »
- 2) **Echanger collectivement sur la cohérence et la complémentarité des engagements des signataires, formalisés à ce jour dans la V2 des mesures**
- 3) Préciser les **modalités de travail** entre le SM PNR et les signataires de la Charte dans le calendrier de finalisation du projet de Charte

**=> IL Y AURA UN 2<sup>ème</sup> atelier « engagements » le 23 janvier**



# Calendrier d'élaboration du projet de Charte 2026-2041



# Déroulement de l'atelier

**9h00 – Accueil et introduction de la journée**

**9h30 – 11h : Engagements des signataires ... kezako ?**

→ information et questions/réponses

→ organisation pour travailler les engagements

*Pause*

**11h15 – 12h30 – Séquence de travail n°1 sur la V2 des mesures**

→ travaux en groupe

*Déjeuner*

**13h30 – 15h – Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures**

→ travaux en 2 groupes

*Pause*

**15h15 – 16h30 – Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures**

→ travaux en 2 groupes

**16h30 – 17h00 – Conclusion de la journée**



# Engagements des signataires ... kezako ?



---

**Que diriez vous ?**

**Que signifie, d'après vous,  
« être signataire d'une Charte de PNR » ?**

Prise de parole « libre » de ceux qui souhaitent s'exprimer



## Partageons les 3 fondamentaux d'une Charte de PNR

1. C'est une **vision à 15 ans** de l'évolution souhaitée du territoire du Livradois-Forez
2. Un **projet de protection & de développement** fondé sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers
3. Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR mais aussi les communes, leurs intercommunalités, les Départements, la Région, tous signataires de la Charte, et l'Etat

→ **CE N'EST DONC PAS QUE « le projet du SM du PNR » ...  
mais C'EST « le projet du territoire » !**





Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR ...

### ■ RÔLE ET ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

#### **Le Parc s'engage à :**

- ▶▶ Animer et coordonner la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial et catalyser les initiatives, prises pour la plupart sous la responsabilité des collectivités locales.
- ▶▶ Travailler sur l'observation et la compréhension des changements climatiques et énergétiques en s'entourant d'appuis scientifiques et techniques pour aider les acteurs à s'adapter.
- ▶▶ Accompagner les communautés de communes et les communes dans l'adaptation de leurs documents d'urbanisme aux enjeux climatiques et énergétiques.
- ▶▶ Mettre en œuvre un fonctionnement exemplaire du Parc et le diffuser à ses partenaires et aux collectivités.



Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR ... mais aussi les communes, leurs intercommunalités, les Départements, la Région, tous signataires de la Charte, et l'Etat

## Engagements des signataires

### Les Communes et intercommunalités :

- encouragent et portent des actions afin de redonner de l'attractivité aux cœurs de village (façades peintes, aménagements qualitatifs des espaces publics, ....)
- prévoient dans le règlement des documents d'urbanisme des recommandations visant la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère des permis de construire ou opérations d'aménagement

### Le Département des Pyrénées-Orientales

- déploie, sur le territoire des Fenouillèdes, les outils de lutte contre la précarité énergétique et pour le maintien à domicile, par l'intermédiaire du programme d'intérêt général « Mieux se loger 66 »
- encourage et soutient la rénovation et la réhabilitation du parc public existant pour limiter une vacance plus élevée que sur le territoire départemental



## Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

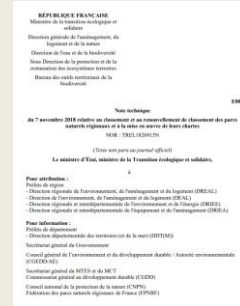
Le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4

- ➔ La **qualité et l'identité du territoire**, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages
- ➔ La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de ce patrimoine et de ces paysages
- ➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux
- ➔ La **capacité du Syndicat Mixte du PNR à conduire le projet**
- ➔ La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) **et les EPCI à fiscalité propre**



# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux



Un projet qui vise plusieurs finalités :

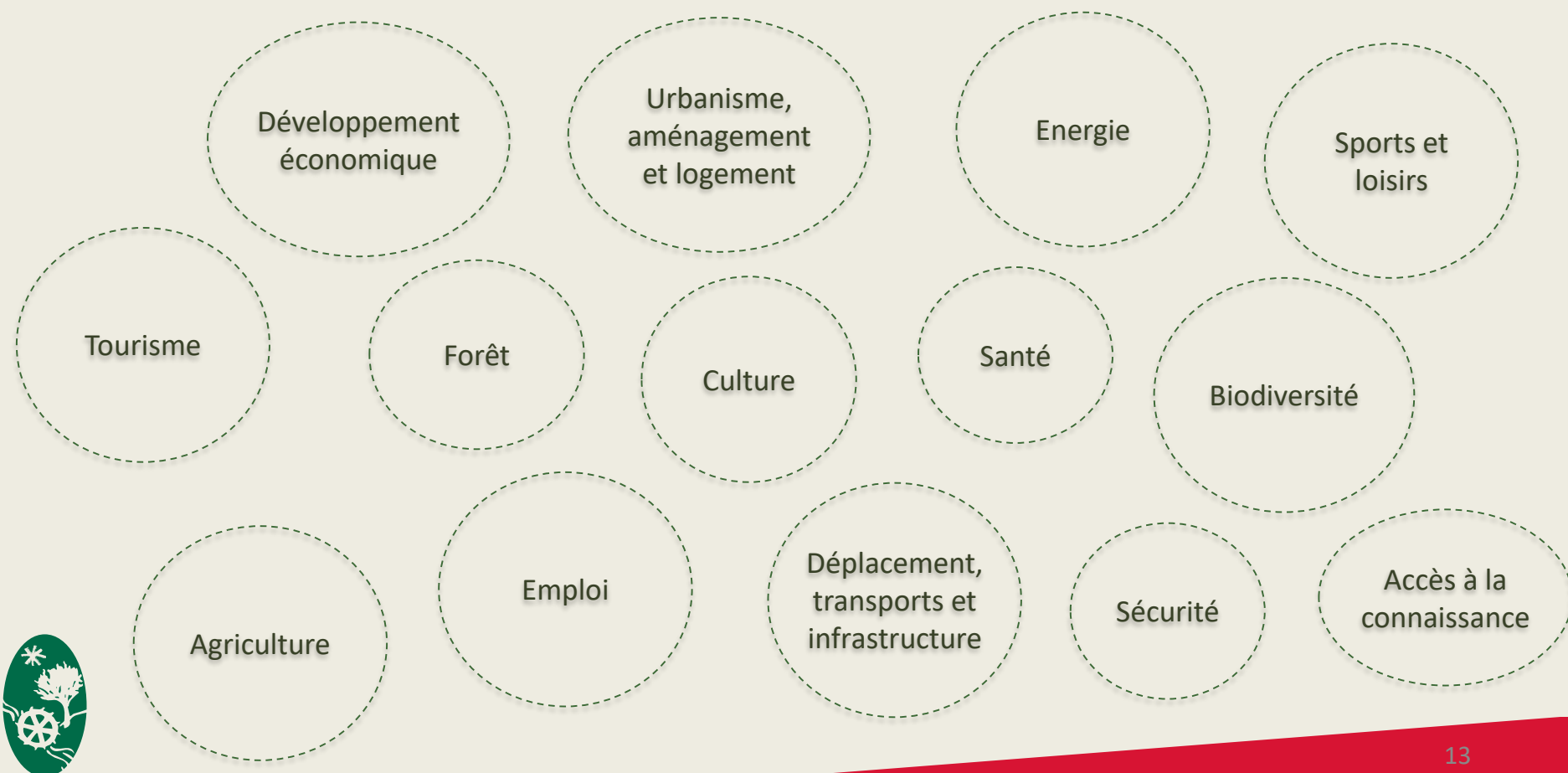
- 1) **Protéger** les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- 2) **Contribuer à l'aménagement du territoire**
- 3) **Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie**
- 4) **Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public**
- 5) Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires** dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à **des programmes de recherche**.



# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux

Un projet qui concerne tous les domaines d'un « projet territorial durable »



# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux

Projet stratégique

— Des ambitions et  
des orientations

## Extrait du projet stratégique

Franchir un cap supplémentaire en matière de structuration et de professionnalisation de l'offre culturelle afin notamment qu'elle maille l'ensemble du territoire

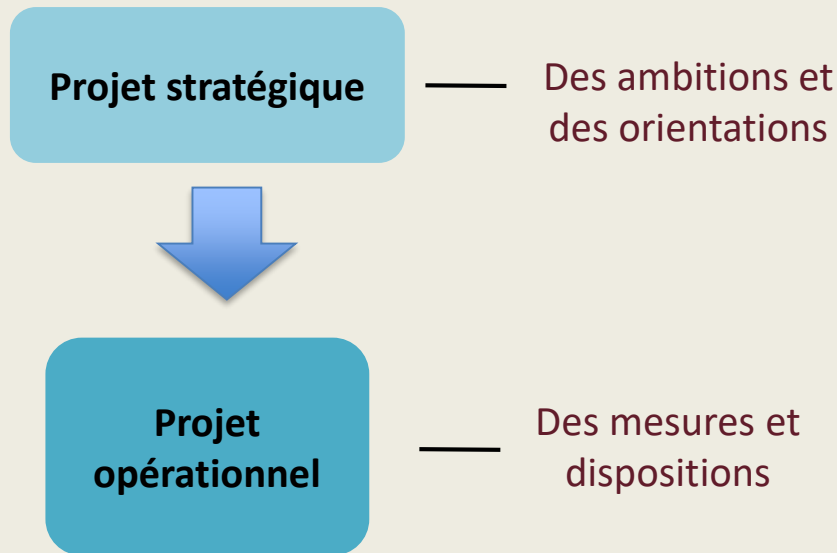
En matière d'Éducation Artistique et Culturelle, le Livradois-Forez a vocation à devenir un territoire reconnu, spécifiquement sur les transitions

Les réseaux culturels historiques du Parc (Ciné Parc, Passeurs de mots) doivent trouver leur place dans ces nouvelles dynamiques collectives d'acteurs culturels



# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux



## Extrait du projet opérationnel

*MESURE 1.2.2 - S'OUVRIR AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET AGIR PAR LA CULTURE*

**Maintenir vivants et soudés les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité**

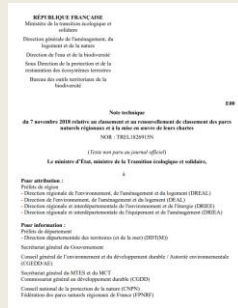
**Affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions**

**=> Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels de la Charte concernent « le territoire » et pas l'action du Syndicat Mixte du PNR**



# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **capacité du Syndicat Mixte du PNR à conduire le projet**



Le Syndicat Mixte du PNR assure sur le territoire du Parc, dans le cadre fixé par la charte, la **cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par les signataires de la charte et les partenaires associés**

Il est également chargé de **mettre en œuvre certaines orientations et mesures de la charte au même titre que les signataires**

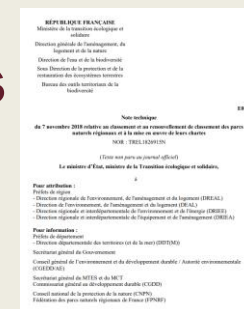
➔ Le SM du PNR n'est donc pas « le seul responsable » de la mise en œuvre de la Charte (bien au contraire !)





# Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

- ➔ La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) **et les EPCI à fiscalité propre**



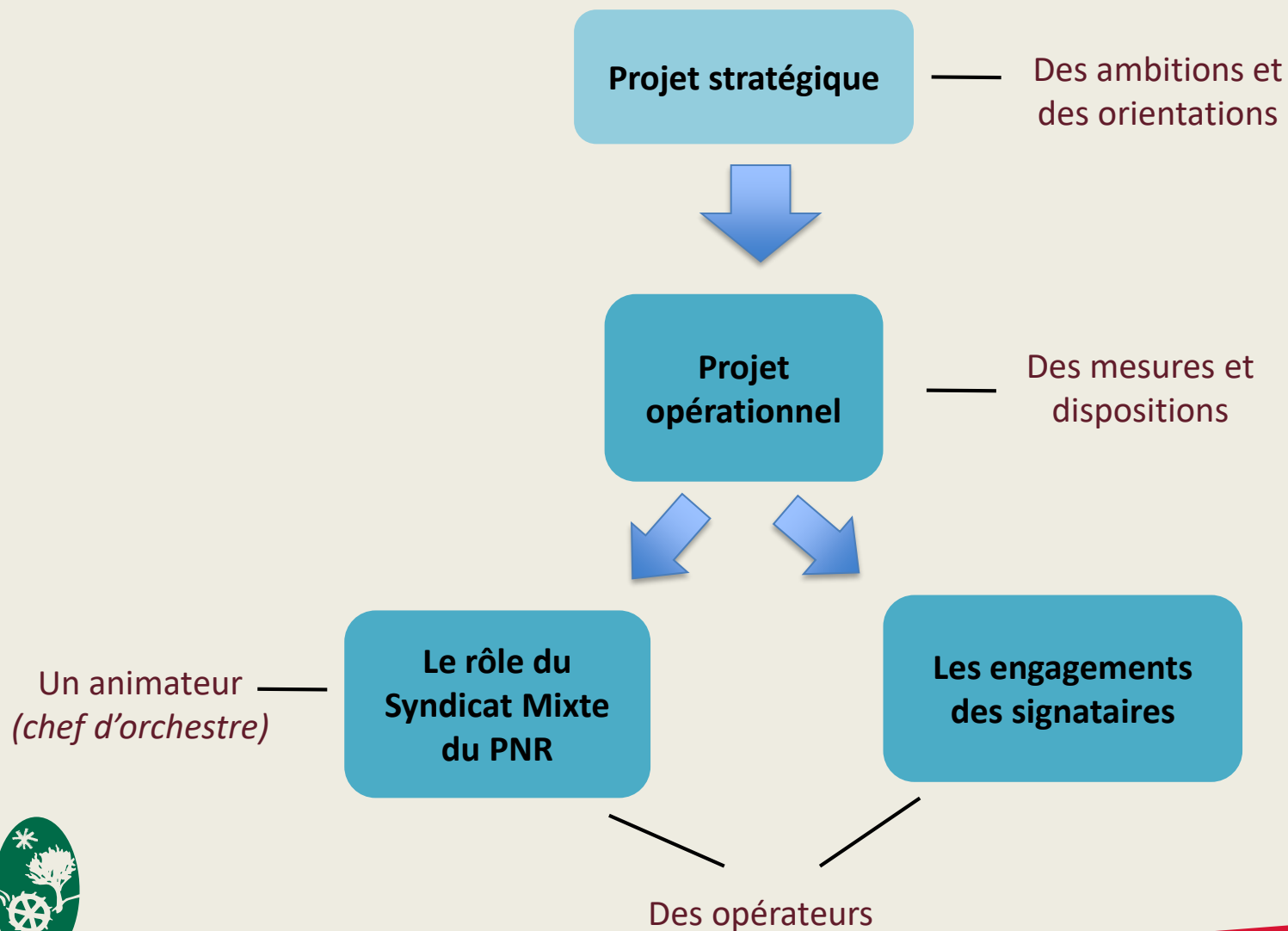
Les signataires de la charte **appliquent les orientations et mesures de celle-ci dans l'exercice de leurs compétences respectives.**

Cela signifie qu'au-delà de l'action du syndicat mixte, **la détermination des signataires est un critère majeur pour évaluer l'ambition et la faisabilité du projet de territoire exprimé dans la charte.**

La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre s'apprécie au regard de la qualité du processus d'élaboration de la charte, de la gouvernance proposée pour sa mise en œuvre et son évaluation, de **la précision des engagements** figurant dans cette dernière.



# En synthèse, la Charte c'est ...



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

## Extrait du projet opérationnel

Projet  
opérationnel

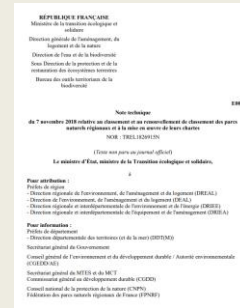


Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

**Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme**

=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

incite les propriétaires-sylviculteurs à élaborer des documents de gestion durable de leurs forêts



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

## Extrait du projet opérationnel

Projet  
opérationnel



Les engagements  
des signataires

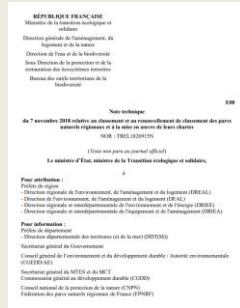
**Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme**

=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

**Région** : propose des aides financières favorisant m'établissement de Documents de Gestion Durable pour des propriétés de 10 à 25ha

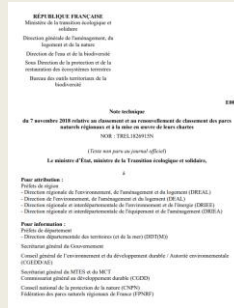
**Etat** : accompagne les expérimentations relatives à l'abaissement du seuil de déclaration des coupes rases

**EPCI** : promeut les systèmes de certification forestière (PEFC, FSC, ...)



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 1.1.1 – Renforcer le lien social et réduire les inégalités



## Extrait du projet opérationnel

Projet  
opérationnel



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

**Permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement**

=> améliorer la prise en compte des besoins des publics en situation de fragilité ou de précarité dans la diversité des politiques conduites par les collectivités sur le territoire

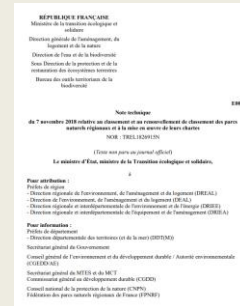
participe à la promotion des dispositifs d'action sociale et de lutte contre la précarité, déployés par les collectivités, les acteurs publics et/ou les entreprises privées dont c'est la compétence

suscite, accompagne l'expérimentation ou expérimente des solutions nouvelles pour réduire l'isolement des populations



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 1.1.1 – Renforcer le lien social et réduire les inégalités



Projet  
opérationnel



Les engagements  
des signataires

## Extrait du projet opérationnel

**Permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement**

=> améliorer la prise en compte des besoins des publics en situation de fragilité ou de précarité dans la diversité des politiques conduites par les collectivités sur le territoire

**Départements** : développent de nouvelles expérimentations à destination des publics en difficulté, préférentiellement sur le territoire du Parc

**Région** : poursuit et amplifie sa politique de développement de transports solidaires en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité

**EPCI** : poursuivent et développent des actions sociales à part entière qu'ils conduisent en direct ou qu'ils délèguent à leur CIAS



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure particulière : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels

## Extrait du projet opérationnel

Projet  
opérationnel



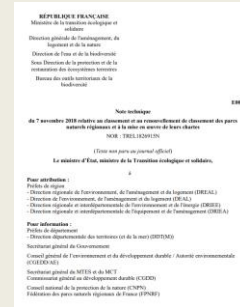
Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

**permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans “les secteurs à enjeux prioritaires »**

=> établir dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes et les usagers, des "schémas de fréquentation des espaces naturels" dépassant les limites communales

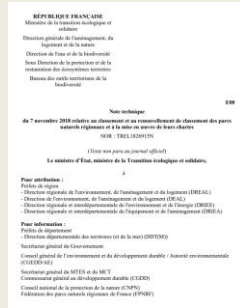
initie et élabore dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes, les EPCI et les pratiquants, des "schémas de fréquentation des espaces naturels

accompagne, dans les “secteurs à enjeux prioritaires” ayant fait l’objet d’un “schéma de fréquentation des espaces naturels” les communes et les EPCI dans l’élaboration de “plans de circulation des véhicules à moteur”



# Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure particulière : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels



## Extrait du projet opérationnel

Projet  
opérationnel



Les engagements  
des signataires

**permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans « les secteurs à enjeux prioritaires »**

=> établir dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes et les usagers, des "schémas de fréquentation des espaces naturels" dépassant les limites communales

**Communes** : prennent des arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules à moteur en cohérence avec les “plans de circulation des véhicules à moteur” élaborés dans le cadre des “schémas de fréquentation des espaces naturels”

**Région** : participe à l’élaboration des « schémas de fréquentation des espaces naturels » et des “plans de circulation des véhicules à moteur” dès lors qu’ils concernent des aires protégées relevant de sa compétence





**Et maintenant que dites vous ?**

**Parmi les éléments figurant dans la V2 du projet opérationnel, pouvez-vous donner un « bon exemple » d'engagement ?**

C'est la séquence « exercice pratique individuel »



# Processus pour l'approfondissement des engagements

**1<sup>er</sup> Atelier « Engagements »**  
**18 octobre 2023**

*Appréhender la notion d'engagements des signataires*  
*Croiser les regards sur les engagements des mesures V2 (cohérence et complémentarité)*

*- Approfondissements au sein de chaque structure signataire (partage technique et politique)*  
*- Retour possible de contributions écrites pour le 17 novembre*

*Rédaction des mesures V3 en intégrant les retours de l'atelier n°1 et des contributions écrites*

**Transmission des mesures V3**  
**aux signataires**  
**Mi-décembre 2023**

*En intégrant les conclusions du 1<sup>er</sup> atelier « engagements »*



**Transmission du projet de**  
**charte finalisé**  
**Mi-mars 2024**

*Rédaction du projet de charte (= « Mesures V4 ») en intégrant les conclusions de l'atelier n°2*

*Derniers allers retours éventuels entre le SMPNR et les signataires*

**2<sup>ème</sup> Atelier « Engagements »**  
**23 janvier 2024**

*Des travaux approfondis en petits groupes par catégorie de signataires (Départements, EPCI...)*



# Processus pour l'approfondissement des engagements

**PAR RAPPORT À LA MÉTHODE DE TRAVAIL PROPOSÉE, ET POUR RÉUSSIR L'EXERCICE DE FORMULATION ET D'APPROPRIATION DES ENGAGEMENTS, QUELS SERAIENT VOS BESOINS ?**

**(MÉTHODE, ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION, ALLERS RETOURS AVEC LE SMPNR, NOUVEL ATELIER, PARTAGE AVEC LES ÉLUS...)**

**Expression écrite et tour de table**



**Pause 10'**



# Séquence de travail n°1 sur la V2 des mesures



# Objectif de la séquence de travail

Porter un regard COLLECTIF sur :

- 1) **l'adéquation des engagements proposés avec les dispositions de la mesure** (*permettent ils de mettre en œuvre les mesures ?*)
- 2) **la cohérence entre les engagements des signataires** (quelle complémentarité des engagements entre les signataires ?)

En sélectionnant quelques mesures afin d'être plus productif

POINT DE VIGILANCE : il ne s'agit pas d'évoquer chacun des engagements de chaque signataire mais de travailler sur la complémentarité



# Méthode de travail proposée - règles du jeu

Rappel de l'objet des échanges : **Les engagements proposés permettent-ils de mettre en œuvre les mesures, tous signataires confondus (vision collective) ?**

Pour chaque mesure sélectionnée :

- Prise de connaissance des mesures et réflexion individuelle – 10'  
-> A l'appui du support papier distribué
- Echanges entre les participants - 20'

**=> Toutes les mesures ne seront pas abordées (ajustement en fonction des temps d'échanges)**



# 3 ambitions, 12 orientations

## AMBITION 1

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE,  
FRUGAL ET ÉPANOUISSANT

1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de **l'entraide et de la coopération**

1.2 : Développer la **médiation**, génératrice de liens et de sens

1.3 : Renforcer la **sobriété énergétique** et réduire la dépendance aux énergies carbonées

1.4 : **Vivre mieux et sobrement**

## AMBITION 2

DES BIENS COMMUNS  
PRÉSERVÉS POUR UN  
TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

2.1 : Maintenir et reconquérir des **écosystèmes diversifiés et fonctionnels**

2.2 : Modérer **l'usage des ressources** (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes

2.3 : Accompagner une **évolution des paysages** fondée sur leur singularité et les transitions

2.4 : Préserver et valoriser les **patrimoines bâtis et culturels** qui fondent l'identité locale

## AMBITION 3

DES MODÈLES  
ÉCONOMIQUES REPENSÉS  
LOCALEMENT, FONDÉS SUR  
LES RICHESSES DU TERRITOIRE

3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une **ressource forestière** et la valoriser localement au profit du territoire

3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

3.3 : Pérenniser un tissu **d'activités économiques** attractif et varié

3.4 : Accueillir des **activités touristiques et de loisirs** compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines





## + 3 mesures particulières sur l'urbanisme, la publicité et les loisirs motorisés

Ambitions	Orientations	Mesures	
<b>Un territoire solidaire, frugal et épanouissant</b>	1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	Renforcer le lien social et réduire les inégalités Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs	
	1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture	
	1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques Accélèrera la production d'énergies renouvelables à partir des ressources mobilisables localement et dans le respect des paysages et des milieux	
	1.4 : Vivre mieux et sobrement		Produire une offre diversifiée de logements et confortable, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant
			Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain
			Construire une offre innovante et cohérente de mobilités alternatives
	<b>Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient</b>	2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces (y compris la nature quotidienne) Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective
2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes		Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés Préserver et restaurer les sols Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources	
2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions		(Faire) Reconnaître les unités paysagères et protéger les structures emblématiques pour lutter contre la banalisation Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs	
2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale			Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages
			Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation
			Collaborer pour un récit désirable du Livradois Forez
<b>Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire</b>		3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt Consolider et développer les capacités de valorisation du bois
		3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé
	3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié		Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées
			Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale
	3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines	Développer une offre de tourisme expérientiel et responsable	
		Renforcer la destination "Parc naturel régional Livradois-Forez"	



# 3 séquences rythmées



**Séquence 1 : Ambition 1**

**11h15 – 12h30**

**Mesures 111 - 122 - 143 - 131**

**GROUPE A**

**Séquence 2 : Ambition 2**

**13h30 – 15h00**

**Mesures 211 – 212 – 221 - 223**

**GROUPE B**

**Séquence 2 : Ambition 3**

**13h30 – 15h00**

**Mesures 312 – 322 – 323 - 331**

**Séquence 3 : Ambition 2**

**15h15 – 16h30**

**Mesures 232 – 241 – MP Loisirs  
motorisés**

**Séquence 3 : Ambition 3**

**15h15 – 16h30**

**Mesures MP Urbanisme - 332 - 341**



C'est parti !



# Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

## Orientation 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

### MESURE 1.1.1 - RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

- améliorer la connaissance et l'interconnaissance (entre acteurs de l'action sociale et entre collectivités) des fragilités du territoire en termes de pauvreté et de précarité, et partager les initiatives pour les résorber
- développer, structurer et animer des espaces de rencontre, d'entraide, d'échange et de médiation pour la solidarité et la mixité
- permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement
- lutter contre la précarité dans toutes ses composantes



Mesure  
phare



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires

# Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

## Orientation 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

### MESURE 1.2.2 - S'OUVRIR AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET AGIR PAR LA CULTURE



- maintenir vivants et soudés les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité
- affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions
- impulser et/ou soutenir des projets de création artistique
- maintenir la richesse des dynamiques et les offres culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire



**Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR**

**Les engagements  
des signataires**



# Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

Orientation 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

Mesure  
phare

## MESURE 1.3.1 - MASSIFIER LES PRATIQUES PLUS SOBRES ET LES EQUIPEMENTS PLUS EFFICACES EN MATIERE DE CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- renforcer le pouvoir d'agir de chacun en s'appuyant sur des actions collectives pour adopter des modes de vie sobres et épanouissants
- rendre les collectivités exemplaires dans leurs consommations énergétiques et dans la gestion de leur patrimoine
- impliquer les acteurs économiques privés et en premier lieu les industriels dans la sobriété et l'efficacité énergétiques
- impliquer l'ensemble des acteurs dans la réduction de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires

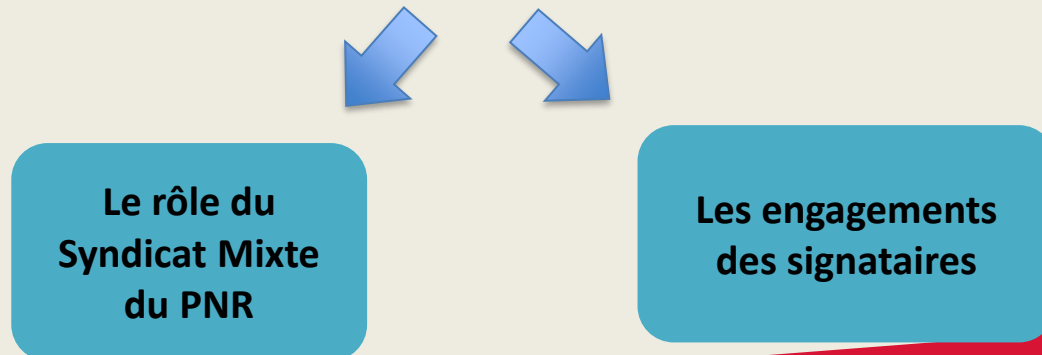


# Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

## Orientation 1.4 - Vivre mieux et sobrement

### MESURE 1.4.3 - CONSTRUIRE UNE OFFRE INNOVANTE ET COHERENTE DE MOBILITES ALTERNATIVES

- faciliter le changement de pratiques de chaque habitant
- faciliter les organisations « habitantes » et solidaires
- développer des aménagements cyclables et piétons pour les déplacements de courte distance du quotidien et les itinéraires cyclo-touristiques
- développer une offre maillée de transports publics sur les axes structurants (routiers, ferroviaires) et entre les pôles multimodaux selon l'armature territoriale (niveau 1 à 3) en lien avec les bassins de vie et d'emploi, à l'échelle de l'ensemble des bassins de mobilité du territoire
- développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée



# Séquences de l'après-midi

## GROUPE A

**Séquence 2 : Ambition 2**

**13h30 – 15h00**

**Mesures 211 – 212 – 221 - 223**

**Séquence 3 : Ambition 2**

**15h15 – 16h30**

**Mesures 232 – 241 – MP Loisirs  
motorisés**

## GROUPE B

**Séquence 2 : Ambition 3**

**13h30 – 15h00**

**Mesures 312 – 322 – 323 - 331**

**Séquence 3 : Ambition 3**

**15h15 – 16h30**

**Mesures MP Urbanisme - 332 - 341**

**CONCLUSION**

**16h30 – 17h00**





**Pause déjeuner 1h**



# Groupe A

## Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures



## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

Orientation 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

Mesure  
phare

### MESURE 2.1.1 - PRESERVER LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET LES ESPECES PATRIMONIALES

- se doter d'une stratégie biodiversité partagée et d'outils de pilotage
- renforcer le réseau d'aires protégées et les mesures de protection
- optimiser la gestion des espaces naturels conformément à la stratégie des sites remarquables du Livradois-Forez et en complémentarité du renforcement du réseau d'aires protégées
- assurer la préservation des espèces patrimoniales



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires



## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

Orientation 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

### MESURE 2.1.2 - ACCROITRE L'INTERET ECOLOGIQUE DE L'ENSEMBLE DES ESPACES (Y COMPRIS LA NATURE « QUOTIDIENNE »)



- renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets
- développer des pratiques respectueuses et favorables à la biodiversité
- restaurer les fonctionnalités écologiques de la trame verte, bleue et noire pour retrouver des supports de biodiversité et favoriser les services environnementaux

**Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR**



**Les engagements  
des signataires**



## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

**ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes**

Mesure phare

### MESURE 2.2.1 - PRESERVER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

- améliorer la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un contexte de dérèglement climatique
- faciliter le déploiement des outils stratégiques et opérationnels permettant une gestion intégrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques
- agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques associés
- renforcer l'action des collectivités compétentes et des entreprises en matière d'amélioration de la qualité de l'eau
- renforcer l'action des collectivités compétentes dans la production de l'eau potable
- prendre en compte l'état de la ressource en eau et préserver les milieux associés dans les projets d'aménagement
- infléchir les usages pour un meilleur partage de la ressource et encourager les économies d'eau pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique

Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires



## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

Mesure  
phare

### MESURE 2.2.3 - ACCROITRE LE REEMPLOI DES MATERIAUX POUR LIMITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

- développer et structurer les filières du réemploi et du recyclage
- réduire les besoins d'extraction



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR



Les engagements  
des signataires



# Groupe A

## Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures

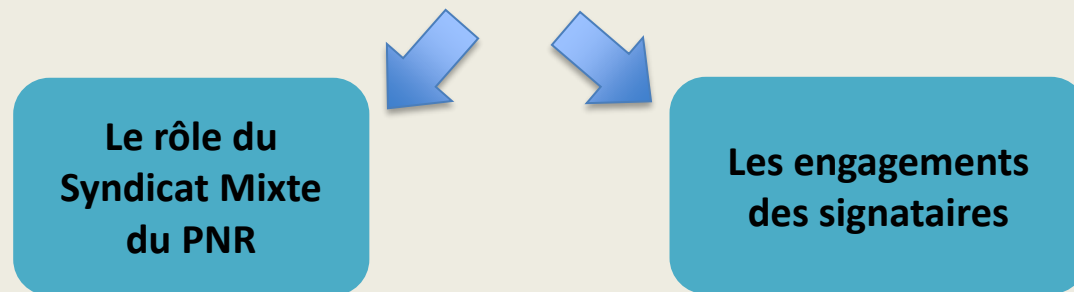


## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

ORIENTATION 2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

### MESURE 2.3.2 - DEPLOYER DES DEMARCHES PAYSAGERES POUR LA PRESERVATION DES BIENS COMMUNS

- concevoir des démarches paysagères fondées sur les biens communs
- favoriser le passage à l'action en faveur des paysages





## Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

**ORIENTATION 2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale**

Mesure phare

### MESURE 2.4.1 - SAUVEGARDER LES PATRIMOINES BATIS ET LES VALORISER A TRAVERS DE NOUVEAUX USAGES



- améliorer la connaissance du patrimoine bâti et de ses qualités
- diffuser auprès du grand public la connaissance du patrimoine bâti à travers des actions mêlant approche sociologique, culturelle, artistique et fédératrice
- outiller le dialogue entre les Architectes des bâtiments de France et les collectivités pour concilier les besoins d'habitabilité et de confort thermique avec les caractéristiques patrimoniales, notamment dans les centres-bourgs et centres-villes
- protéger et valoriser les secteurs patrimoniaux les plus emblématiques
- renforcer et renouveler le maillage de professionnels du bâtiment pour massifier les travaux de réhabilitation du bâti ancien en conciliant la valeur patrimoniale avec le confort d'usage et thermique

**Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR**

**Les engagements  
des signataires**



## MESURE PARTICULIERE - REDUIRE LES IMPACTS DES LOISIRS MOTORISES SUR LES ESPACES NATURELS



- améliorer la connaissance des secteurs à enjeux
- permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans les secteurs à enjeux prioritaires
- réglementer la circulation des véhicules à moteur par des arrêtés municipaux au regard des enjeux de préservation des milieux naturels et favorisant la cohabitation des activités de pleine nature et de loisirs
- anticiper les conditions d'organisation des manifestations motorisées terrestres
- renforcer la sensibilisation des pratiquants de loisirs et activités de pleine nature sur la cohabitation et la fragilité des espaces naturels

```
graph LR; A[Le rôle du Syndicat Mixte du PNR] --> B[Les engagements des signataires];
```

**Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR**

**Les engagements  
des signataires**



**Pause 10'**



# Groupe B

## Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures



## AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.1 - S'organiser collectivement pour gérer, préserver et valoriser localement la ressource forestière au profit du territoire

Mesure  
phare

### MESURE 3.1.2 - DEPLOYER DES PRATIQUES FORESTIERES FAVORABLES A LA DIVERSITE DES FONCTIONS DE LA FORET

- développer une sylviculture planifiée et équilibrée entre les différents usages
- développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme
- permettre une adaptation des peuplements forestiers au dérèglement climatique
- préserver, valoriser et connecter les forêts patrimoniales et les milieux naturels associés



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires



## AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

### MESURE 3.2.2 - PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE ET ORIENTER SON USAGE AU SERVICE DE L'INSTALLATION

- préserver le foncier agricole
- faciliter et sécuriser l'usage du foncier agricole
- être proactif dans la mobilisation du foncier agricole
- repenser la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement à l'installation agricole
- expérimenter de nouveaux modes de création et de reprise des fermes



Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR



Les engagements  
des signataires



## AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

### MESURE 3.2.3 - PERMETTRE L'ESSOR DE FERMES AGROECOLOGIQUES, GARANTES D'UN CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL PRESERVE



- promouvoir des systèmes agricoles autonomes et économes
- encourager la diversification des fermes
- réapprendre à travailler avec la nature
- miser sur l'intelligence collective
- recréer du lien avec les habitants et retrouver la fierté d'être agriculteur

Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR



Les engagements  
des signataires

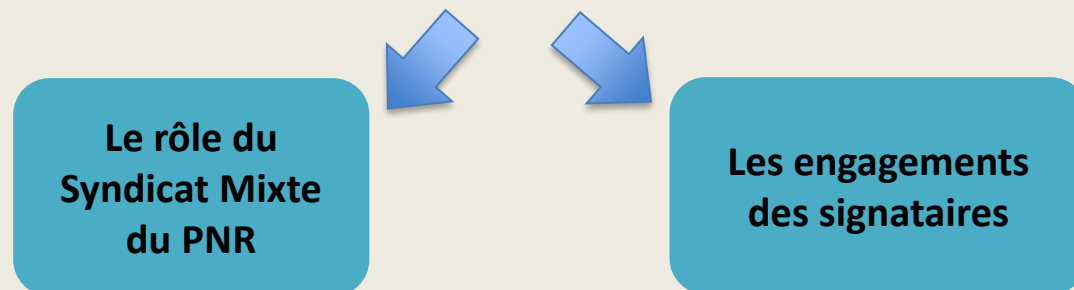


## AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

### ORIENTATION 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

#### MESURE 3.3.1 - SOUTENIR LA CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES RESPONSABLES ET ENGAGEES

- proposer un accompagnement adapté aux créateurs-repreneurs d'entreprises
- disposer d'une offre diversifiée et qualifiée de foncier, de locaux d'activités disponibles
- d'entreprises à reprendre et de potentiels d'activités
- promouvoir l'offre d'accueil d'entreprises du territoire pour inciter les entrepreneurs engagés à développer leurs activités en Livradois-Forez





# Groupe B

## Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures



## MESURE PARTICULIERE - FAIRE DU LIVRADOIS-FOREZ UN MODELE D'URBANISME FRUGAL ET DESIRABLE



### SOUS-MESURE 1 - UN USAGE DES SOLS EQUILIBRE, FRUGAL ET PERENNE

- préserver les terres agricoles, forestières et naturelles de l'artificialisation
- préserver la vie des sols (trame brune) y compris en zone urbaine
- réutiliser ou renaturer certains sites pollués/dégradés

### SOUS-MESURE 2 - UN RESEAU DE VILLES, DE BOURGS ET DE VILLAGES RENOVES, ATTRAYANTS ET HABITABLES

- approfondir le contenu des SCoT et des PLU(i) pour organiser un renouvellement qualitatif des villes, bourgs et villages, en s'appuyant sur l'armature territoriale du Livradois-Forez
- inciter les collectivités à se doter de stratégies de renouvellement urbain
- privilégier les projets de renouvellement urbain exemplaires, garants de la santé et du bien-être de la population et de la préservation des milieux naturels

### SOUS-MESURE 3 - DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES EXEMPLAIRES

- approfondir le contenu des SCoT et des PLU(i) pour encadrer la qualité des nouvelles constructions en dehors des enveloppes urbaines existantes
- privilégier les projets exemplaires, garants de la santé et du bien-être de la population et de la préservation des milieux naturels



## **AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire**

### **ORIENTATION 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié**

#### **MESURE 3.3.2 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES VERS UNE ECONOMIE PLUS RESPONSABLE, CIRCULAIRE ET TERRITORIALE**



- améliorer la connaissance du tissu économique et partager une vision commune des transitions économiques
- accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leur organisation, de leurs modes de conception et de commercialisation pour une meilleure prise en compte des enjeux des transition et d'adaptation au dérèglement climatique sur l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués
- mener des politiques territoriales d'attractivité des métiers afin de répondre aux nouveaux besoins en ressources humaines des entreprises



## AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.4 - Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des parcs et la préservation des patrimoines

Mesure  
phare

### MESURE 3.4.1 - DEVELOPPER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE TOURISME EXPERIENTIEL ET RESPONSABLE



- structurer et développer une offre en accord avec les valeurs des Parcs pour répondre aux attentes et aux nouvelles aspirations des clientèles
- accompagner les acteurs du tourisme pour faire évoluer et adapter leur offre
- développer des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour les activités touristiques et de loisirs
- encourager les projets touristiques vertueux et maîtriser les flux de visiteurs pour préserver les ressources du territoire

Le rôle du  
Syndicat Mixte  
du PNR

Les engagements  
des signataires



**Conclusion de la journée**



# Processus pour l'approfondissement des engagements

**1<sup>er</sup> Atelier « Engagements »**  
**18 octobre 2023**

*Appréhender la notion d'engagements des signataires*  
*Croiser les regards sur les engagements des mesures V2 (cohérence et complémentarité)*

*- Approfondissements au sein de chaque structure signataire (partage technique et politique)*  
*- Retour possible de contributions écrites pour le 17 novembre*

*Rédaction des mesures V3 en intégrant les retours de l'atelier n°1 et des contributions écrites*

**Transmission des mesures V3 aux signataires**  
**Mi-décembre 2023**

*En intégrant les conclusions du 1<sup>er</sup> atelier « engagements »*



**2<sup>ème</sup> Atelier « Engagements »**  
**23 janvier 2024**

*Des travaux approfondis en petits groupes par catégorie de signataires (Départements, EPCI...)*

*Rédaction du projet de charte (= « Mesures V4 ») en intégrant les conclusions de l'atelier n°2*

*Derniers allers retours éventuels entre le SMPNR et les signataires*

**Transmission du projet de charte finalisé**  
**Mi-mars 2024**



# Suite de la démarche

## OCTOBRE

- Atelier engagements - 18 octobre
- *Elaboration du plan de parc*
- *Préparation du dispositif de suivi et d'évaluation*

## NOVEMBRE

- Comité de pilotage - 10 novembre
- **Contributions écrites facultatives des signataires - 17 novembre**
- Ateliers territoriaux - 20-24 novembre
- *Finalisation du plan de parc*
- *Finalisation du dispositif de suivi et d'évaluation*

## DECEMBRE

- *Rédaction d'une version 3 des mesures*
- **Transmission aux signataires - mi décembre**

